

NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT REGIONALE DE GROBOIS

2021 - 2040

Le contexte :

La forêt régionale de Grosbois est située à 20 kilomètres du cœur de Paris au sud-est. Forêt feuillue de plaine, elle se compose de deux parties très différentes situées de part et d'autre de la nationale 19.

La première (145 ha), accessible en RER, est accolée au Domaine de Gros Bois et surtout dédiée à l'accueil d'un public urbain qui y apprécie la variété de ses paysages allant de la futaie à la lande à callune.

La deuxième a été acquise plus récemment et se trouve elle-même morcelée. Sa partie la plus grande longe le Parc du Château de La Grange.

L'ensemble s'inscrit dans un domaine forestier plus vaste appelé l'Arc Boisé à la vocation forestière plus prononcée.

Dans les 2 cas la sortie de bois sur la voie publique est compliquée par un environnement urbain qui se protège de la circulation camions qui rejoignent la N 19.

Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :

Fonction de production :

Les potentialités forestières varient géographiquement en fonction des conditions édaphiques. Les meilleures autorisent à produire du bois d'œuvre feuillu tandis que les plus pauvres resteront à l'état de landes plus ou moins boisées.

Le capital bois sur pied n'est pas très élevé avec une surface terrière moyenne d'environ 17 m²/ha toutes essences confondues, suffisante pour une gestion de futaie irrégulière. Le chêne culmine dans les gros bois, alors que les autres feuillus se situent majoritairement dans les petits bois et bois moyens, ce qui en fait une forêt plutôt jeune dont le renouvellement n'est pas un sujet pour l'instant.

Le châtaignier présente des risques sanitaires avec la maladie de l'encre en évolution en Île de France.

La structuration du réseau de la desserte intraforestière amélioration

Fonction écologique :

C'est un enjeu fort pour cette forêt qui bénéficie du classement en forêt de protection de l'Arc Boisé. Elle renferme également une Znieff de type I. Elle fait l'objet d'un suivi écologique à l'aide d'études et d'inventaires floristiques et faunistiques notamment concernant les landes.

Fonction sociale :

La fréquentation du secteur située sur la commune de Boissy Saint Léger est importante et la forêt de Grosbois y joue pleinement sa fonction récréative. Le public y apprécie ses équipements adaptés et reste sensibles au changement de paysages.

Décisions d'aménagement pour les 20 prochaines années :

Le propriétaire souhaite conforter la gestion écologique et sociale de sa forêt, objectif compatible avec la gestion sylvicole des peuplements.

Dans cet esprit il est décidé :

- de classer les parcelles en sylviculture de production dans un unique groupe à traitement de futaie irrégulière avec le chêne sessile comme essence objectif (159,66 ha) ;
- de classer dans un groupe d'attente (38,71 ha) les parcelles à enjeu de biodiversité (ancienne 2^e série) ;
- de créer un îlot de sénescence (3,05 ha) ;
- de classer dans un groupe hors sylviculture les espaces récréatifs et l'emprise de ligne électrique (30,54 ha).

Certaines portions de routes en terrain naturel seront empierrées et accompagnées d'un retournement pour assurer la desserte des secteurs défavorisés.

Perspectives :

Compte tenu des éléments précédents, la forêt régionale de Grosbois pourra bénéficier d'une gestion équilibrée adaptée aux enjeux, permettant de l'entretenir, de fournir à la filière bois des matériaux renouvelables, mais aussi d'assurer la protection biologique des milieux et la préservation d'une bonne qualité des paysages.

Hors dépérissement du châtaignier, ses peuplements ne nécessitent pas d'effort sylvicole particulier mais seront bien évidemment suivis régulièrement dans le cadre de la gestion en futaie irrégulière.

Annexe n° 3 : peuplements

